

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2022



Date de convocation : 04/07/2022
Date d'affichage : 04/07/2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 05
Votants : 06

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 11 juillet à 19 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Étaient présents: JC.GEFFROY, C.MEICHEL, Adjoint,
T.NEYT - M.DELACOUR

formant la totalité des membres en exercice.

Absents : M.LOPEZ (Pouvoir à JC.GEFFROY) – E.OLLIVIER - S.CAILLAUD – PY.LENORMAND – P.DERLY

Marc DELACOUR a été élu secrétaire de séance.

En préambule, M. le Maire tient à remercier Teddy NEYT et sa femme pour l'organisation du marché nocturne.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 avril 2022.

AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE D'ARGILE A CAHAIGNES :

Vu l'arrêté préfectoral n°DCAT/SIJPE/MEA/22/015 du 25 avril 2022 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'une carrière d'argile pour une durée de 30 ans sur la commune de Vexin-sur-Epte, jusqu'au 14 juillet 2022 ;

Considérant que la présente demande d'autorisation porte sur l'exploitation d'une carrière d'argile à ciel ouvert pendant une durée de 30 à 50 ans aux lieux-dits « Le Fer à Chambre », « Le Vide Bouteille » et « Le Pré Magnard » sur le village de Cahaignes,

Considérant que l'enquête publique se déroule du 30 mai 2022 au 7 juillet 2022, prolongée jusqu'au 14 juillet 2022,

Considérant l'ampleur du projet qui s'étendra sur une superficie de 23 ha 74 a 27 ca,

Considérant que le périmètre du projet se situe à 55 mètres de la première habitation,

Considérant que la commune d'Authevernes se situe dans un rayon de 5 km de la future exploitation ;

Considérant le risque d'un report du trafic des poids lourds dans la commune d'Authevernes pour rejoindre directement la RD 6014 ;

Considérant la problématique du bruit par jour de vent portant ;

Considérant la délibération du conseil municipal de Vexin-sur-Epte en date du juin 2022 émettant un avis défavorable à l'exploitation de la carrière,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, par 6 POUR, décide

- **D'ÉMETTRE** un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Terreal pour l'exploitation d'une carrière d'argile à Cahaignes.
- **DE PORTER LA DÉLIBÉRATION À CONNAISSANCE** du commissaire-enquêteur aux fins de l'intégrer à la procédure d'enquête publique,

DROIT DE PASSAGE VERS LE TERRAIN DE SPORT SUR PARCELLE D 588 RUE DE LA GROUTE :

M. le Maire rappelle qu'un droit d'usage transformé depuis en servitude de passage avait été instauré sur l'ancienne parcelle du terrain FOURNIAL cadastrée section D numéro 334 appartenant à ce jour à M. LUCIANO, pour permettre aux personnes et notamment aux enfants de rejoindre le terrain de sport par la rue de la Groute sans emprunter la rue du bout d'en bas ;

Lors de la succession cette parcelle a été divisée en 3 lots, la servitude de passage étant maintenue sur la parcelle section D numéro 588. Cette parcelle est en vente en tant que terrain constructible et le constructeur des futurs acquéreurs demande le retrait de cette servitude pour faciliter l'implantation de la future maison. Considérant la nécessité de maintenir cet usage de passage, qui existe depuis plus de 30 ans, pour assurer la sécurité des personnes voulant rejoindre le terrain de sport par la rue de Groute ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, avec 6 voix POUR :

- De maintenir le droit de passage sur la parcelle cadastrée section D numéro 588.

POINT SUR LA SECURITE AU CARREFOUR DES SAULES BINET SUR LA RD 6014 ET PASSAGE DE VEHICULES LOURDS SUR LA VC 43 :

M. le Maire fait un compte rendu de la réunion avec les services du Département sur la sécurité au carrefour des saules binet sur la RD 6014. Des statistiques de trafic ont été réalisées du 4 au 10 avril 2022. Le département propose de réaliser une expérimentation sur 3 mois à partir de septembre avec l'installation d'un ouvrage provisoire interdisant la traversée de la RD 6014. M. le Maire a insisté sur le fait que l'expérimentation ne devait pas devenir pérenne, et qu'elle devait être limitée dans le temps et qu'au moindre incident par report de circulation dans le centre bourg d'Authevernes, celle-ci devait être arrêtée. Des comptages seront donc réalisés pour connaître le report de circulation dans Authevernes en amont et val de cet ouvrage.

Le Département a précisé que l'aménagement d'un giratoire n'était pas envisageable à court ou moyen terme au vu du coût financier. Aujourd'hui 2 alternatives possibles :

- Interdiction de traversée la RD 6014
- Création d'une nouvelle voie pour éviter les virages à angle droit sur la VC 43.

Concernant le passage de véhicules lourds sur la VC43, notamment les convois exceptionnels qui livreront les éoliennes à Vesly, l'entreprise NEONEN a informé M. le Maire, qu'un aménagement provisoire sera réalisé par la création de pistes d'accès depuis la RD 6014 sur la VC 43 pour permettre la giration des camions et par l'élargissement de la voie VC 43 sur le territoire de Vesly. M. le Maire rappelle que la commune d'Authevernes a toujours été contre ce projet et n'acceptera l'élargissement de la voie sur la partie Authevernes représentant quelques mètres.

REFLEXION SUR LA COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC UNE PARTIE DE LA NUIT :

M. le Maire propose au conseil de réfléchir sur une réduction de l'allumage de l'éclairage public. Il informe qu'une réduction de 5h en moyenne permettrait une économie de 2 000 € à l'année. M. le Maire propose d'y réfléchir et de prendre une décision à l'issue de l'installation des caméras de vidéo protection.

QUESTIONS DIVERSES :

-M. Neyt informe que des administrés ont demandé la publication des statistiques du radar pédagogique sur le site internet de la commune.

-Point sur le recrutement d'un agent communal : peu de candidats et entretien non concluant.

La séance a été levée à 21h25